



Département des Ressources Humaines Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/SF N° 2024 - 261

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Est admis à concourir au concours externe des Assistants Ingénieurs n°24 BAP E

" Gestionnaire d'infrastructures ", le candidat dont le nom sut :

BERTINO Rémy

Fait à Paris, le 31 juillet 2024

Pour le Directeur du Département des Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de Développement des Ressources Humaines

Jean-Yves BARTHE